



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 juin à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Omnisports d'Albias, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier		BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	X
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François	X	POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain	X	EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPA LAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20220609-DCS20220609_05-DE
 Reçu le 15/06/2022
 Publié le 15/06/2022

DCS20220609_05

DELEGUÉS / DELEGUÉES

COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel		VEILLEVIGNE	Pierre	X
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIBE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Françoise		DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	X
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE				LACROIX	Frédéric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent	X	VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis	X	GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine	X
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils	X	BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe		ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françoise	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia	X	AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal	X	DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	X
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian		BALADIÉ	Jean-Claude	X
MONTBETON	BEDOS	Danielle		GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

AR Prefecture

082-258200575-20220609-DCS20220609_05-DE
 Reçu le 15/06/2022
 Publié le 15/06/2022

DCS20220609_05

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X	LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X	MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal	X	KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémy	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David	X	LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROCQUE	BELON	Daniel		MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe	X	DUSSEAU	Christian	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal	X	LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier	X	MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René		PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge		CORTESE	Robert	X
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane		LARET	Claude	X
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis	X	CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier	X	MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		MESSAOU	Hacène	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre	X	GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

AR Prefecture

082-258200575-20220609-DCS20220609_05-DE
Reçu le 15/06/2022
Publié le 15/06/2022

DCS20220609_05

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
PORTAL	Guy	BARRY D'ISLEMADE	SALITOT	Yves	MEAUZAC
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	TONIN	Philippe	GARIES
BELON	Daniel	PUYLARQUE	CHANRION	Jean-Luc	REALVILLE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 126

Membres excusés : 69

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 3

Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

CREATION D'EMPLOIS SDE 82

Le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et ce, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Comité syndical de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du développement des missions exercées au sein du SDE 82 et au regard du niveau de technicité requis pour les accomplir, il est proposé aux membres du Comité Syndical de créer, à compter du 1er juillet 2022, trois emplois permanents à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B, de grade supérieur de rédacteur territorial :

- service Opérations : création d'un emploi de référent des gestionnaires placé auprès du chef de service
- service Évaluation des politiques publiques : développement de l'expertise dans le domaine du contrôle de concession, contrôle de la taxe, groupement d'achat d'énergie
- service Support : développement de l'expertise en gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et mise en œuvre des lignes directrices de gestion.

Par ailleurs, dans la perspective d'une réorganisation des services et d'un renforcement du pôle informatique en lien avec le développement des missions, et en prévision du départ à la retraite du chef de service, il est proposé aux membres du Comité Syndical de créer, à compter du 1er juillet 2022, deux emplois permanents à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, de grade supérieur d'ingénieur territorial, pour occuper les postes de :

- chef du service Évaluation des politiques publiques
- chef du pôle informatique

Le Président précise que conformément à l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels pour des emplois de catégorie A/B/C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le code.

Par conséquent, compte tenu des responsabilités inhérentes aux postes ainsi créés et de leur composante stratégique eu égard aux projets en cours, il conviendrait d'autoriser le Président à recourir à des agents contractuels pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans. La rémunération des agents ainsi recrutés sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte notamment, des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que de son expérience professionnelle. Les agents pourront bénéficier du régime indemnitaire en vigueur au SDE 82.

Ces emplois seront inscrits au tableau des effectifs. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes des agents nommés dans les emplois seront disponibles et inscrits au budget du Syndicat aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Le Président sera chargé de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de :

- créer, à compter du 1er juillet 2022, trois emplois permanents à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B, de grade supérieur de rédacteur territorial tel que présenté,
- de créer, à compter du 1er juillet 2022, deux emplois permanents à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, de grade supérieur d'ingénieur territorial, pour

AR Prefecture

082-258200575-20220609-DCS20220609_05-DE
Reçu le 15/06/2022
Publié le 15/06/2022

DCS20220609_05

occuper les postes de chef du service Évaluation des politiques publiques et chef du pôle informatique,

Ils autorisent le Président à recourir à des agents contractuels pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans.

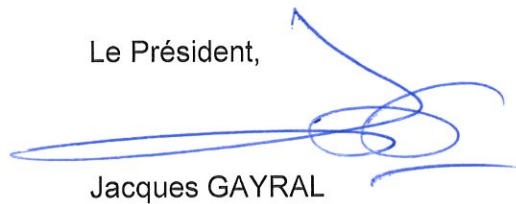
La rémunération des agents ainsi recrutés sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte notamment, des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que de son expérience professionnelle. Les agents pourront bénéficier du régime indemnitaire en vigueur au SDE 82.

Ils chargent le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents.

Ces emplois seront inscrits au tableau des effectifs. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes des agents nommés dans les emplois seront disponibles et inscrits au budget du Syndicat aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL